

formes concrètes de la poursuite de la lutte.

Tous les travailleurs des arsenaux sont concernés, il est donc normal que tous les travailleurs des arsenaux participent au mouvement, et que les revendications avancées soient communes à l'ensemble des travailleurs, pour cela :

- Grève reconductible tous les jours avec négociations sur le tas.
- Election d'un comité de grève par l'ensemble et responsable devant eux.
- Assemblée Générale régulière de tous les travailleurs.

REVENDEICATIONS COMMUNES A L'ENSEMBLE DES TRAVAILLEURS :

- ALIGNEMENT DES STATUTS SUR LA BASE LA PLUS FAVORABLE. Reprendre les avantages de chaque statut des 3 Armes (Terre - Air - Mer) pour n'en former qu'un seul applicable à l'ensemble des travailleurs qui dépendent du ministère des armées.
- MENSUALISATION IMMEDIATE ET EFFECTIVE POUR TOUS.
- RETOUR IMMEDIAT AUX 40 H SANS DIMINUTION DE SALAIRE.
- INTEGRATION DE LA PRIME AU SALAIRE DE BASE.
- PAIEMENT DES HEURES DE DEBRAYAGE.
- AUGMENTATION EGALE POUR TOUS DE 200 F.
- RETRAITE A 60 ANS.

SEULE LA LUTTE BALAIERA LOIS ET DECRETS ANTI-GREVE!

L'HEURE N'EST PLUS A ATTENDRE LA NEGOCIATION DU 22 AVRIL, MAIS A L'ORGANISATION DE LA LUTTE POUR QU'ABOUTISSE LE MAXIMUM DE REVENDICATIONS.

- NON AUX NEGOCIATIONS A FROID, PERTE DE TEMPS POUR LES DELEGUES OUVRIERS.
- IMPOSONS LA NEGOCIATION PAR LA LUTTE.

SEUL LA LUTTE PAIERA !